

kit d'animation

Idées d'activités scolaires et
périscolaires sur le droit aux
loisirs, au sport et à la culture

Niveaux
3-18 ans

unicef 
pour chaque enfant

UNI day

MERCREDI 29 MAI 2024

LE RENDEZ-VOUS
SOLIDAIRE DES
ENFANTS ET
DES JEUNES



Graphisme et illustration : Ève Gentilhomme

#UNIDAY2024

POUR T'ENGAGER AVEC L'UNICEF,
RENDEZ-VOUS SUR [MYUNICEF.FR](https://myunicef.fr)

my
unicef 

gulli

ifoc

avec la participation de

PLAY
INTERNATIONAL
Groupes

Qu'est-ce qu'UNIday ?

UNIday est un jour de fête organisé par l'UNICEF France tous les derniers mercredis du mois de mai pour célébrer les droits de l'enfant et l'engagement des enfants et des jeunes partout en France !

Dans un contexte où la France accueille les **Jeux Olympiques et Paralympiques 2024**, cette 7^{ème} édition d'UNIday « **L'olympiade des droits de l'enfant** » met à l'honneur **le droit aux loisirs, au sport et à la culture**.

L'actualité nationale qui favorise l'engouement pour le sport est une occasion idéale pour sensibiliser les enfants à la **Convention internationale des droits de l'enfant** et développer des valeurs telles que le partage, l'entraide, la collaboration, le respect des différences... La pratique d'une activité physique fait partie intégrante de la Convention internationale des droits de l'enfant, à travers **l'article 31 « Repos, jeu, culture et arts »** qui indique que tous les enfants ont le droit de jouer, d'avoir des loisirs, des activités sportives, culturelles et artistiques pour s'épanouir pleinement, et ce peu importe leur âge, leur genre, leur état de santé ou leur handicap s'ils en sont porteurs, leur origine et leur nationalité.

Toutes les structures qui accueillent des enfants et jeunes de **3 à 18 ans** (maternelles, écoles, collèges, lycées, accueils de loisirs, associations, clubs...) peuvent s'inscrire et faire participer les enfants à UNIday **le mercredi 29 mai 2024**. Pour aider les structures participantes, équipes d'animation, responsables de clubs, bénévoles chargés de sensibilisation aux droits de l'enfant de l'UNICEF, etc. à célébrer cette journée conviviale avec les enfants et les jeunes, l'UNICEF France et l'IFAC proposent avec la contribution de PLAY international ce kit d'animation clé-en-main.

Un large éventail de possibilités pour vous guider dans cette belle aventure sportive !

Ce kit pédagogique est constitué de multiples activités ludiques : quiz, relais, défis sportifs, ateliers créatifs, débats... Autant d'activités amusantes sur lesquelles les équipes d'animation peuvent s'appuyer pour animer cette journée avec les enfants et les jeunes, et ainsi leur permettre de mieux comprendre les enjeux de l'article 31 de la **Convention internationale des droits de l'enfant**.

Pour faciliter la lecture, le kit utilise le champ lexical du milieu de l'animation, mais tous les acteurs éducatifs peuvent s'en emparer. Par ailleurs, pour des raisons de lisibilité et d'inclusivité, le langage épicène est privilégié autant que possible tout au long du kit. Ces termes neutres incluent toutes les personnes, indépendamment de leur genre.

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'UNIday	p.2	Pour les 6-11 ans	p.11
Le principe global	p.3	Pour les 12-18 ans	p.22
Le tuto de la médaille olympique	p.5	Supports à reproduire (Annexes)	p.27
Le droit aux loisirs, qu'est-ce que c'est ?	p.7	Diplôme à télécharger sur myUNICEF.fr	p.47
Pour les 3-5 ans	p.8		

Présidente : Adeline Hazan

Directeur de la publication : Étienne Maier, UNICEF France

Responsables de la rédaction : Julie Zerlauth, Maxime Thebault, UNICEF France

Rédaction : Clémentine Beaumarié et Damien Depis, IFAC / Vincent Roche, PLAY international / Bastien Mule et Alice Ponnoussamy, UNICEF France

Coordination éditoriale : Alice Ponnoussamy, UNICEF France

Conception graphique : Badychurch

Dépôt légal : 2024

Le principe global

Cette année, UNIDay met à l'honneur **le droit des enfants aux loisirs, au sport et à la culture** tout en offrant aux enfants et aux jeunes une journée divertissante composée d'activités ludiques et éducatives, où chaque personne pourra s'exprimer, apprendre et surtout se défouler ! Cet événement permet également de mobiliser les structures autour d'un projet fédérateur sur les droits de l'enfant et de partager avec les enfants et les jeunes une journée placée sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Cette édition d'UNIDay prévoit :

- Un parcours pour les 3-5 ans composé de six stands
- Un parcours pour les 6-11 ans composé de huit stands
- Une séance de Playdagogie pour les 8 à 12 ans
- Quatre pistes d'activités pour les 12-18 ans

Pour les 3-12 ans

LE PARCOURS :

Les activités proposées couvrent plusieurs aspects de l'article 31 de la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)** : les loisirs, le sport, l'art, la culture, le repos... et s'inscrivent dans une **approche fondée sur les droits de l'enfant**.

Une séance de jeu sportif complémentaire suivant la méthodologie de la **Playdagogie** est proposée par PLAY international afin de mettre davantage en mouvement les enfants et appréhender la notion d'équité dans le sport et dans la vie !

PLAY international est une ONG qui sensibilise les enfants à travers le sport en utilisant le jeu sportif comme un outil d'éducation et un moyen d'inclusion social.

Ce kit d'animation propose des modalités d'animation différentes selon les tranches d'âge. Néanmoins, l'âge indiqué n'est qu'une suggestion, les équipes d'animation peuvent reprendre et/ou adapter les activités proposées initialement pour d'autres tranches d'âge, si cela s'avère pertinent pour leur groupe (niveaux, situations, difficultés, ...). Il est également possible de proposer des variantes des activités, avec des règles simplifiées si les participants sont en difficulté, ou à l'inverse de complexifier les activités si besoin, notamment avec les plus grands. Il en va de même avec la durée suggérée : il est possible d'adapter le découpage, de définir autrement le parcours et d'ajuster la durée selon le groupe.

UNE OEUVRE COLLECTIVE :

Pour les parcours 3-5 et 6-11 ans, les enfants remportent individuellement ou collectivement une ou plusieurs icônes de la **Convention internationale des droits de l'enfant** (il y en a en tout 43) tout au long du parcours.

L'objectif à la fin du parcours est pour les plus grands (6-11 ans) de construire un musée collectif dédié aux droits de l'enfant. Les étapes de construction du musée sont expliquées dans le stand « le mini-musée des droits de l'enfant » (page 18).

Et pour les plus petits (3-5 ans), il est possible de simplifier le format si nécessaire, en proposant aux enfants de réaliser une œuvre collective en utilisant les icônes gagnées.



En fonction du nombre d'enfants et du nombre de stands proposés, il est possible de varier les formats de l'œuvre collective (une affiche géante, une banderole, une fresque...), à afficher au sein de la structure !

Retrouvez également deux exemplaires de la CIDE en **Annexe 1** (une à garder comme modèle pour le relais coopératif des plus grands et l'autre à découper). Pensez à avoir un stock d'icônes de la CIDE (à reproduire autant que nécessaire) sur chaque stand afin d'en avoir assez à remettre aux enfants.

POSITIONNEMENT DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Les parcours pour les 3-5 ans et pour les 6-11 ans nécessitent la présence de plusieurs adultes (au minimum un adulte pour deux stands). En fonction des moyens humains sur les sites, il est possible d'adapter la présence des adultes sur les stands selon la participation et l'autonomie des enfants.

Il est également possible de briefer les équipes éducatives élargies ou les parents d'élèves qui le souhaitent dans le cadre de l'événement, notamment pour les plus petits.

Les adultes en charge des groupes présentent les consignes des activités, les arbitrent, sensibilisent les participants et concluent le jeu.

Le nombre de stands peut être adapté en fonction du nombre d'enfants au sein de la structure et du nombre d'adultes disponibles.

Plusieurs organisations sont possibles :

- Répartir les enfants par petits groupes afin que chaque groupe puisse réaliser le parcours en entier. Vous pouvez définir un ordre de passage aux stands afin d'éviter les croisements entre les groupes et des stands saturés.
- Laisser les participants choisir les stands de leur choix en vous assurant du bon équilibre au sein des stands.

Le principe global, le choix des activités ainsi que la durée de l'événement peuvent être adaptés en fonction des moyens, des capacités d'accueil, des contraintes, des ressources et du temps disponibles de chaque structure et des besoins des participants.

LE VILLAGE OLYMPIQUE :

Vous pouvez organiser l'espace en le divisant par stand afin que chaque atelier ait son propre espace dédié et de permettre ainsi une circulation fluide des enfants entre les différents stands. Il est également possible de réserver une **zone de jeu centrale** pour l'accueil des enfants, inaugurer l'événement, partager les consignes et réaliser la cérémonie de clôture.



ESPACE RAVITAILLEMENT

Créer un coin repos dans une salle ou bien dans un espace à l'extérieur peut être un bon moyen de permettre aux enfants de se ressourcer et de retrouver le calme dont ils ont besoin pendant la séance. Il est possible d'aménager un espace confortable pour eux avec des coussins, des tapis, des jeux, des ressources ludiques à télécharger et imprimer sur le site [myUNICEF.fr](https://myunicef.fr) (coloriages, sur les droits de l'enfant, cahier d'exercices des lapins Crétins, sélection des ouvrages du Prix UNICEF de littérature jeunesse...). Les enfants qui le souhaitent pourront utiliser cet espace lorsqu'ils auront besoin de faire une pause ou de se détendre. L'équipe d'animation veillera à ce que les enfants puissent profiter des activités proposées sur l'ensemble des stands.

Cet espace ravitaillement peut être l'occasion, pour l'adulte en charge de veiller à cet espace, d'expliquer aux enfants que le repos, le sommeil, les temps de pause sont très importants pour tous les êtres vivants et encore plus pour les enfants car cela permet à leur corps de bien grandir.

Le sommeil et le repos sont inscrits dans la **Convention internationale des droits de l'enfant en tant que droit**. Tous les enfants du monde ont le droit de se reposer. Les adultes sont là pour trouver les meilleurs moments durant lesquels les enfants peuvent de se reposer (le temps de la récréation, l'heure de la sieste, la nuit, les vacances...).

LA CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

Pour lancer le jeu, tous les enfants doivent être réunis dans la zone de jeu centrale, de préférence un lieu assez grand pour que chaque personne soit assise confortablement. L'équipe d'animation est installée avec les enfants pendant qu'une personne explique le principe du jeu aux enfants (explication du principe global, introduction de la thématique, organisation du temps, de l'espace...).



HYMNE DES DROITS DE L'ENFANT

En amont d'UNIday, il est possible de créer avec les enfants leur propre **hymne des droits de l'enfant** qu'ils peuvent chanter lors de la cérémonie d'ouverture. Vous pouvez consacrer un temps pour expliquer aux enfants ce qu'est un hymne, introduire la thématique des droits de l'enfant puis dédier un temps de réflexion sur les messages qu'ils aimeraient transmettre dans leur chanson en encourageant la créativité. Vous pouvez impliquer des collègues ou parents d'élèves pour accompagner les enfants en musique ou bien choisir avec les enfants un enregistrement d'une mélodie de base. Cette session musique peut encourager les enfants à réfléchir de manière créative aux droits de l'enfant et à contribuer à l'aspect festif de l'événement !



LA CÉRÉMONIE DE CLÔTURE :

Les équipes d'animation clôturent la journée en favorisant un espace d'échanges à partir de l'œuvre collective autour des droits de l'enfant. C'est l'occasion de faire une synthèse collective sur les droits, ce qu'ils

représentent, ce qu'ils défendent... Et enfin, remettez aux enfants les médailles qu'ils auront conçues sur le stand « La médaille olympique des droits de l'enfant » (page 5) ainsi que les diplômes de participation (p.47). Les diplômes de participation sont également disponibles en format PDF imprimable sur le site myUNICEF.fr.

LA MÉDAILLE OLYMPIQUE DES DROITS DE L'ENFANT

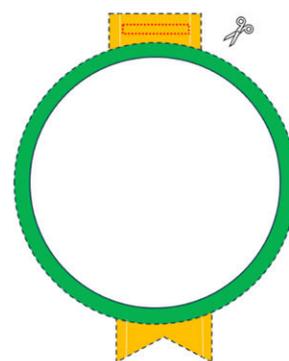
Parmi les stands destinés aux 3-11 ans, un stand commun adapté aux deux tranches d'âge peut être proposé :

Matériel : du ruban/un fil/des morceaux de cordes, des feutres, du carton, des ciseaux, un patron de médaille en Annexe 8 (également disponible en téléchargement sur le site internet [myUNICEF](http://myUNICEF.fr))

Durée : 10 minutes

Déroulement : Afin de fabriquer leur propre médaille de défenseurs des droits de l'enfant en herbe, les enfants devront découper le patron (en annexe 8) en suivant les traits de coupe extérieurs. Les enfants devront couper une fente en haut de la médaille (traits de coupe rouge) puis y faire glisser le ruban ou la corde. Les enfants peuvent colorier la médaille et la décorer à leur convenance. Ils peuvent par exemple reproduire l'icône de la Convention internationale des droits de l'enfant de leur choix. La médaille des droits de l'enfant est prête ! Il est également possible de coller le papier sur un support en carton avant de couper le contour du patron afin d'avoir une médaille plus rigide.

Vous pourrez y indiquer le nom des enfants au dos de la médaille et la remettre lors de la cérémonie de clôture.



Pour les 12-18 ans

Cette année encore, le kit d'animation UNIday propose des suggestions d'activités pour les plus grands. Vous pouvez choisir les activités qui vous semblent les plus adaptées à vos groupes, notamment pour les

enfants de 12 ans. Il est également tout à fait possible de reprendre des activités du niveau 6-11 ans en complexifiant les consignes.

Les affiches UNIday pour les petits et les grands

Cette année, nous vous proposons deux affiches recto verso sur la thématique du « droit aux loisirs » également disponibles en téléchargement sur myUNICEF.fr. Vous pouvez présenter la thématique aux participants en utilisant l'affiche dédiée (3-11 ans ou 12-18 ans).

À l'issue du temps de sensibilisation, vous pouvez afficher le visuel dans un endroit visible du lieu d'accueil des enfants et des jeunes et vous y référer au cours de l'année.



Ateliers pour les 3-5 ans

Stands	pages
Le super quiz des petits sprinters !	Page 8
Le Relais coopératif des droits de l'enfant	Page 8
Le Mim'Olympique	Page 9
Les épreuves de lancer	Page 9
Sportif ou sportive ? : le jeu du memory	Page 10
La médaille olympique	Page 5

Ateliers pour les 6-11 ans

Stands	pages
Le petit quiz des grands sportifs	Page 11
Le Relais coopératif des droits de l'enfant	Page 13
La Danse des droits de l'enfant	Page 14
Les tirs au but du cécifoot !	Page 15
Le sport et les droits à l'international !	Page 16
Le Mim'Olympique	Page 17
Le mini-musée des droits de l'enfant	Page 18
La médaille olympique	Page 5

Séance Playdagogique : Ajustons les règles du jeu !

Cette activité est recommandée pour les jeunes entre 8 et 12 ans.

Etapes	pages
Jeu du béret sans thème	Page 19
Jeu du béret avec thème	Page 20
Débat	Page 20

Activités pour les 12-18 ans

Activités	pages
Sport & Culture en Scène (quiz)	Page 22
Toiles d'engagement	Page 23
Débat mouvant	Page 24
Le poids d'une plume	Page 26

NOTE POUR LES ÉQUIPES D'ANIMATION

Bien que ludiques, les activités de ce kit d'animation peuvent parfois conduire les enfants à se confier sur leur mal-être, leurs angoisses ou des difficultés rencontrées. C'est pourquoi, il est important d'aborder ces sujets avec délicatesse, de donner aux enfants un espace de dialogue pour en parler et les inciter à demander de l'aide lorsqu'ils en ont besoin.

Lors des activités, certaines questions peuvent provoquer chez les participants une réaction qu'il faut pouvoir accueillir et prendre en compte. Cette réaction peut mener au débat collectif si l'enfant le provoque ou le souhaite, elle peut également être plus introspective. Dans tous les cas, il est important d'être en capacité de la gérer ou de la confier à la personne compétente.

Si un enfant témoigne lors des échanges d'une situation personnelle préoccupante, vous pouvez l'inviter à en discuter à la fin de l'activité, et devez le signaler à une personne référente au sein de votre établissement. Vous pouvez, par ailleurs, rappeler l'existence aux enfants et jeunes du **numéro d'urgence 119 pour l'Enfance en Danger**.

À VOS MARQUES, PRÊTS, FEU, PARTEZ !



Comprendre le droit au repos, au jeu, à la culture et aux arts

QU'EST-CE QUE LE DROIT AU REPOS, AU JEU, À LA CULTURE ET AUX ARTS (ARTICLE 31)



Pour grandir et se développer, un enfant a besoin de temps libre pour jouer, courir, faire du sport, imaginer, créer... Ce droit permet à l'enfant de se divertir et de grandir dans un climat heureux. Il permet de réaliser d'autres droits, par exemple, le droit d'être entendu, le droit à l'éducation, le droit à la santé...

QUE DIT LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT :

L'article 31 explique que « l'enfant a le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique ». La Convention insiste sur l'importance de l'accès aux activités de loisir dans des conditions d'égalité et sur le droit d'avoir des jeux et des activités de loisirs adaptés à l'âge des enfants.

L'article 31 est lié à d'autres droits de la CIDE tels que :



Tous les enfants, garçons ou filles, ont ces droits, peu importe qui ils sont, où ils vivent, la langue qu'ils parlent, leur religion, ce qu'ils pensent, à quoi ils ressemblent, s'ils ont un handicap, s'ils sont riches ou pauvres, qui sont leurs parents ou leur famille et ce que ces derniers pensent ou font. Aucun enfant ne doit être traité injustement pour quelque raison que ce soit.

→ Dans son rapport annuel consacré au droit aux loisirs, au sport et à la culture, le Défenseur des droits souligne par exemple que les enfants d'origine modeste bénéficient moins des activités sportives, artistiques et culturelles extrascolaires. « 71% des enfants dont les parents disposent de bas revenus ne sont pas inscrits dans un club ou une association sportive et culturelle contre 38% des enfants dont les parents disposent de hauts revenus ».



Tout enfant en situation de handicap doit avoir la meilleure vie possible dans la société. Les gouvernements doivent supprimer tous les obstacles qui empêchent les enfants en situation de handicap de devenir indépendants et de participer activement à la vie de la communauté.

→ Les enfants en situation de handicap consultés dans le cadre du rapport du Défenseur des droits ont fait part des nombreuses difficultés qu'ils rencontrent pour « accéder librement aux activités culturelles et sportives de leur choix du fait de l'insuffisance d'infrastructures adaptées et d'aménagement de l'espace public, mais aussi des difficultés de réservation et du coût des transports pour les personnes à mobilité réduite ».



Les enfants ont le droit d'avoir les meilleurs soins de santé possible, de l'eau potable, de la nourriture saine et de vivre dans un environnement propre et sûr. Tous les adultes et les enfants doivent être informés de la manière de rester en sécurité et en bonne santé.

→ L'OMS (Organisation mondiale de la santé) affirme que l'activité physique garantit une croissance et un développement sains chez les jeunes et qu'elle améliore le bien-être général. Des recherches ont également montré que le fait de consacrer du temps aux activités ludiques protège les enfants des effets négatifs d'une exposition prolongée au stress.

Pourtant le droit aux loisirs, au sport et à la culture est peu reconnu et souvent considéré comme accessoire dans la vie des enfants alors qu'il est essentiel pour leur bien-être, leur développement physique et psychique, leur insertion sociale et leur émancipation.

Pour aller plus loin, téléchargez la fiche 15 minutes pour comprendre...le droit aux loisirs : <https://my.unicef.fr/article/comprendre-le-droit-aux-loisirs/>



Parcours 3-5 ans

Stand : Le super quiz des petits sprinters !

Modalités pratiques



Matériel

5 questions, un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner (**Annexe 1**), un plot



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

Placez un plot à 5 mètres du stand. Chaque enfant devra courir le plus rapidement possible vers le plot, puis revenir vers le point de départ et répondre correctement à la ou les question(s) posée(s) en un temps record. Si la réponse est bonne, les enfants remportent une icône de la CIDE. Pour permettre à tous de gagner, les enfants ont à chaque fois trois chances.

1. La Convention internationale des droits de l'enfant protège qui ?
Les éléphants, les extraterrestres, *les enfants* ?

2. Parmi ces activités, quelles sont celles qui ne sont pas un droit de l'enfant : manger - jouer - *faire des acrobaties*

3. Cite trois sports que tu connais.

4. Vrai ou Faux : tous les enfants ont le droit de s'amuser

> *Vrai : jouer est très important pour la santé et le bien-être de tous les enfants. De la même manière que tu as le droit d'aller à l'école et de manger... tu as le droit de jouer !*

5. Vrai ou faux : le sommeil et le repos ne sont pas obligatoires pour les enfants

> *Faux : le sommeil et le repos sont un droit pour chaque enfant. Ils permettent aux enfants d'être en bonne santé.*

Stand : Le Relais coopératif des droits de l'enfant

Modalités pratiques



Matériel

Des cerceaux ou plots (pour matérialiser la zone de course et de départ des enfants), une grille à conserver comme modèle et une grille à découper (**Annexe 2**), un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

3 à 6

DÉROULEMENT :

Affichez la grille complète (**Annexe 2**) à quelques mètres du point de départ. Chacun leur tour les enfants courent vers la grille, la regardent pendant quelques secondes et reviennent au niveau du point de départ. Ils devront essayer de placer le dessin de la grille découpée que vous leur attribuez à la même place que sur l'affiche vue quelques secondes auparavant. Puis c'est au tour du suivant et ce jusqu'à ce que la grille soit complète. À la fin de la partie, comparez la grille de départ et l'emplacement des images proposé par les enfants. Si les images sont positionnées dans le bon ordre, ils récupèrent chacun une icône de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Une fois le jeu terminé, les enfants regardent de nouveau ensemble les illustrations.

Que représente chaque image ? Expliquez leur que ce sont des choses importantes de la vie quotidienne des enfants et qu'ils correspondent à des besoins (manger, boire, vivre sous un toit et même jouer...). Les enfants se trouvent à un stade particulier de leur développement et ont donc des droits spéciaux, les **droits de l'enfant**. Les droits de l'enfant sont simplement les besoins des enfants qui sont écrits dans un texte appelé **Convention internationale des droits de l'enfant**. Quels autres droits connaissent-ils ?

Stand : Le Mim'Olympique

Modalités pratiques



Matériel

Des cartes à mimer (**Annexe 3**), un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

Chaque enfant pioche une carte et mime au(x) autre(s) ce qui figure sur la carte (faire de la peinture, jouer au foot, se reposer, lire, faire de la boxe, chanter, faire du patinage, tirer à l'arc, faire de l'escalade, faire du tennis de table, faire du cheval...).

Si l'enfant parvient à faire deviner 3 cartes sur le temps que vous lui avez imposé, il remporte une icône de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Demandez aux enfants pourquoi selon eux, jouer, se reposer et se cultiver est très important ? Profitez de ce temps pour expliquer aux enfants que le jeu, le repos et la culture sont des activités très importantes pour les enfants tout comme aller à l'école par exemple. Cela leur permet notamment de grandir en bonne santé, d'avoir de nouvelles compétences, de se sentir bien dans leur peau et d'avoir confiance en eux. Tous les enfants ont le droit de jouer, de s'amuser... Il y a des espaces et des moments de la journée qui doivent être prévus par les adultes pour faire cela.

Stand : Les épreuves de lancer

Modalités pratiques



Matériel

Bassines, récipients, balles en mousse, cibles à scratch, chamboule-tout, un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

1 minimum

DÉROULEMENT :

Placez un récipient (poubelle, bassine...) à quelques mètres d'une ligne de démarcation ou d'un cerceau. Les petits athlètes devront lancer un objet (balle en mousse, de jonglage...) dans le récipient. Il existe plusieurs possibilités pour mettre en place ce jeu en fonction du matériel qui se trouve sur l'accueil (cibles à scratch, chamboule-tout...). Les participants doivent réaliser l'épreuve en réalisant une contrainte que vous leur imposerez : un œil fermé / sur une jambe / avec une main dans le dos / en chantant une chanson/ en étant assis sur une chaise...

L'enfant gagne une icône de la CIDE s'il a réussi à atteindre l'objectif fixé (ex : 2 balles sur 3 sur la cible à scratch, 2 balles sur 3 dans le

récipient, la moitié des quilles tombées pour le chamboule-tout...).

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Une fois l'activité terminée, demandez aux enfants ce qu'ils ont ressenti ? Ont-ils trouvé l'activité simple ? Profitez de ce temps de débrief pour introduire quelques notions sur le handicap visible. Parfois, il y a des enfants et des adultes qui vivent, et bougent différemment parce qu'ils ne peuvent pas tout faire comme les autres. On dit que ces personnes ont un handicap, ce qui signifie qu'elles ne peuvent pas faire certaines choses, ou qu'elles les font difficilement. Par exemple, les personnes qui ne peuvent pas parler, peuvent utiliser des signes, des gestes pour se faire comprendre. **Les enfants en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres et doivent être protégés de la même manière (c'est l'article 23 de la CIDE).**



Stand : Sportif ou sportive ? Le jeu du memory

Modalités pratiques



Matériel

Une table, 4 cartes « personnages sportifs », 4 cartes « équipements » (Annexe 4), un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

Les enfants doivent faire des associations entre l'athlète et son matériel. La paire est gagnée lorsque l'enfant retrouve les deux cartes à associer.

Disposez l'ensemble des 8 cartes (4 personnages sportifs, 4 équipements) face cachée. Le jeu se déroule ensuite comme un memory classique. Si la totalité des équipements est associée aux bons personnages sur le temps imparti, une icône de la CIDE est remportée par les enfants.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Vous pouvez aborder les stéréotypes de genre auprès des tous petits, sous le prisme des loisirs (sports, activités, jeux etc.) :

- Démarrez une discussion avec les enfants : quelles sont les activités que vous aimez faire ou que vous aimeriez faire ?
- Listez ou comparez les activités de chacun, sans jugement.
- Faites réfléchir et débattre sur les spécificités apparentes dans la répartition des loisirs : est-ce qu'il existe des loisirs uniquement pour les filles et uniquement pour les garçons ?

Ce temps d'échange permet d'aborder avec les enfants les stéréotypes de genre au sein de la société, à travers l'exemple du sport et des activités de loisirs. **L'objectif est de leur faire prendre conscience que les filles comme les garçons peuvent s'adonner à des jeux d'activité physique et qu'il n'y a pas de « sports de filles » et des « sports de garçons ».**



Parcours pour les 6-11 ans

Stand : Le petit quiz des grands sportifs

Modalités pratiques



Matériel

Un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes



Nombre de participants

3 minimum

DÉROULEMENT :

Les enfants choisissent un quiz parmi les 3 proposés et répondent aux questions (1 quiz « Droit aux loisirs », 1 quiz « Sportifs et sportives », 1 quiz « Le sport et la santé physique et mentale »).

Les participants qui parviennent à avoir 3 bonnes réponses remportent une icône de la CIDE.

Il est tout à fait possible de reformuler les questions selon le niveau des enfants (notamment pour les 6/7 ans).

Quiz - Le droit aux loisirs :

1. Que signifie CIDE

- La Convention intergalactique des droits des extraterrestres
- La Convention internationale des droits de l'enfant*
- La Charte internationale de la défense des éléphants

C'est un engagement pris par les gouvernements du monde entier pour défendre et protéger les droits des enfants et des jeunes de moins de 18 ans.

2. L'accès aux loisirs, à la culture et au sport est un droit qui figure dans la Convention internationale des droits de l'enfant ?

- Vrai*
- Faux

C'est l'article 31!

3. Quelles sont les raisons principales qui empêchent les enfants de pratiquer le sport de leur choix ? 2 réponses

- Ils n'ont pas d'endroit où pratiquer un sport près de chez eux*
- Ils n'ont pas de talent pour faire du sport
- Les personnes qui s'occupent d'eux n'ont pas les moyens de les inscrire à un loisir.*

Les territoires les plus éloignés (mal desservis par les transports) et le manque de moyens financiers (coût des activités) sont des freins pour l'accès aux loisirs.

4. Dans le monde, parmi les enfants âgés de 11 à 17 ans et qui vont à l'école, combien ne pratiquent pas au moins 1 heure de sport par jour ? Propose une estimation en pourcentage.

- 80%*
- 65%
- 50%

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) souhaite baisser de 15 points ce chiffre d'ici 2030.

5. Le repos n'est pas un droit de l'enfant.

- Vrai
- Faux*

En effet, le droit au repos et au sommeil fait partie de l'article 31 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le manque de repos et de sommeil a des conséquences sur la santé physique et mentale qui sont également des droits de la CIDE.

Quiz - Sportifs et sportives : mêmes droits pour toutes et tous !

1. Entre les garçons et les filles, qui pratiquent le plus de sport en club toutes les semaines ?

- Les filles
- Les garçons

Selon les chiffres de la Consultation nationale des 6/18 ans organisée par l'UNICEF, 69,7% des garçons indiquent pratiquer un sport contre 59,2% des filles (chiffres de 2021).

2. En quelle année les femmes participent-elles pour la première fois aux JO ?

- En 1896 à Athènes
- En 1900 à Paris
- En 2000 à Sydney

3. En quelle année il y aura autant de femmes que d'hommes aux JO ?

- Aux JO d'hiver en 2030
- Aux JO de Los Angeles en 2028
- Aux JO de Paris en 2024

C'est la première fois qu'on prévoit une parité hommes/femmes !

4. Entre le sport masculin et le sport féminin, lequel voit-on le plus à la télévision ?

- Il n'y a pas de différence
- Le sport masculin
- Le sport féminin

En 2021, le sport féminin ne représentait que 4,8% des retransmissions sportives, contre 74% pour le sport masculin.

5. En athlétisme, il y a plus de 3 secondes d'écart entre les records olympiques du 100m hommes et femmes.

- Vrai
- Faux

Faux ! Il y a moins d'une seconde.

Quiz - Le sport et la santé physique et mentale

1. Quel est le nombre de pas recommandé par jour ?

- 5 000
- 10 000
- 8 000

C'est le nombre de pas recommandé par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). L'important n'est pas tant le nombre de pas, mais de bouger quotidiennement !

2. Parmi ces 3 affirmations, une seule est fautive laquelle ?

- Le sport permet d'améliorer l'endurance et la souplesse
- Il faut faire du sport 7 jours sur 7 pour être en bonne santé
- Le sport permet d'être moins fatigué

Une activité physique et intensive tous les jours peut être néfaste pour la santé (temps de récupération pas assez important, contractures musculaires...).

3. Le sport peut permettre d'augmenter :

- La confiance en soi
- Le risque de maladie du cœur
- Le stress

Le sport permet la pratique collective, d'apprendre à gérer ses erreurs, à atteindre des objectifs et connaître ses capacités... et donc d'avoir une meilleure confiance en soi ! Les hormones du stress peuvent également diminuer avec la pratique d'une activité physique.

4. Quels aliments sont conseillés avant de faire du sport ?

- Des matières grasses
- Il ne faut rien manger
- Des protéines ou des féculents*

Ce type d'aliments permet de fournir et stabiliser l'énergie. Les aliments trop gras peuvent être trop difficiles à digérer et rendre la pratique du sport plus compliquée.

5. Pratiquer un sport permet d'entretenir sa mémoire ?

- Vrai*
- Faux

Le sport permet d'oxygéner son cerveau et peut avoir un effet positif sur la zone du cerveau liée à l'apprentissage et à la mémoire (l'hippocampe).

Stand : Le Relais coopératif des droits de l'enfant

Modalités pratiques



Matériel

Des éléments de parcours motricité (plots, mini-haies, chamboule-tout, jeux de lancer, tunnels...), une affiche de la CIDE complète à positionner au bout de chaque parcours, une affiche de la CIDE dans laquelle vous découpez 8 droits que vous remettez dans le désordre à l'équipe, des cerceaux ou plots (pour matérialiser la zone de course et de départ)



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

Des droits ont été volés ! L'équipe doit effectuer un relais le plus rapidement possible afin de reconstituer la CIDE. Plusieurs types de parcours seront proposés (course simple, lancer un objet dans un récipient, passer au-dessus, en dessous, slalom...) en fonction des ressources de la structure. Prévoyez autant d'affiches de la CIDE que de parcours (si 4 parcours installés, 4 affiches à imprimer et à disposer au bout de chaque parcours). Chaque enfant pourra choisir la nature de son relais avant le départ. Un premier participant réalise le parcours choisi, regarde attentivement l'affiche de la CIDE placée au bout du parcours puis retourne au point de départ et tape sur la main du second participant. Puis, il récupère auprès de la personne en charge du stand une des 8 icônes découpées de la CIDE et devra la replacer au bon endroit pour compléter l'affiche. Quel que soit le nombre de participants, il faudra réaliser 8 parcours afin de récupérer les 8 images et reconstituer l'affiche. À la fin de la partie, si au moins 4 images sont positionnées au bon endroit sur la grille, chaque joueur de la partie remporte 1 icône de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Les enfants peuvent chacun leur tour décrire les icônes qu'ils ont placées sur la grille. Expliquez leur que les enfants se trouvent à un stade particulier de leur développement et ont donc des droits spéciaux, les **droits de l'enfant**. Les droits de l'enfant sont simplement les besoins des enfants qui sont inscrits dans un traité appelé **Convention internationale des droits de l'enfant**.

Menez un échange sur le fait que les droits ne peuvent pas être retirés, ils sont pour tous les enfants du monde et personne n'a le droit de les voler.

On dit que les droits sont : « inaliénables », cela signifie qu'on ne peut pas les donner, les prendre, les acheter ou les vendre, « inhérents » (chaque enfant les a dès sa naissance), « universels » (ils concernent tous les enfants), « inconditionnels » (ils ne dépendent d'aucun devoir à accomplir ou à réaliser en échange), « indivisibles » (les droits ont tous la même importance et sont interconnectés).

Les droits de l'enfant couvrent plein d'aspects de la vie quotidienne des enfants. Demandez aux enfants d'identifier les moments de leur journée où ils exercent des droits en particulier à l'aide de l'affiche de la CIDE [*jouer (droit aux loisirs), manger (droit à la nourriture), aller à l'école (droit à l'éducation)...*]

Stand : La Danse des droits de l'enfant

Modalités pratiques



Matériel

Enceinte et déguisements (chapeaux, lunettes, perruques...), un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

À l'image de « La Danse des jeux » qui est une chorégraphie célébrant les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, les enfants devront réaliser leur propre chorégraphie pour célébrer les droits de l'enfant ! Ils devront inventer une chorégraphie d'une minute maximum en y intégrant quelques contraintes thématiques et artistiques :

- mettre à l'honneur les droits de l'enfant
- représenter le droit au repos, jeu, culture et arts (article 31)
- intégrer une figure imposée : tourner sur soi-même ; faire des mouvements désarticulés avec les bras, comme de petits robots ;

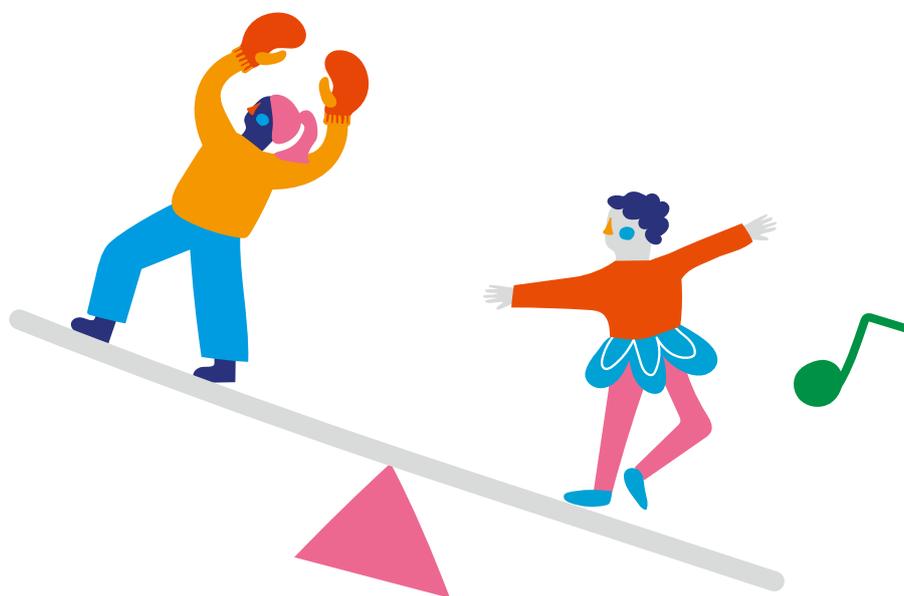
faire un pas de danse classique ; sauter sur place ; sauter sur un pied...

Si la chorégraphie respecte les contraintes imposées, les enfants repartent collectivement avec des icônes de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Après cette activité, demandez aux enfants s'ils pensent que les loisirs (comme pratiquer de la danse, faire du sport, jouer...) sont un droit comme les autres ? Lors de ce temps d'échanges, expliquez aux enfants que le droit aux loisirs n'est pas un droit « secondaire » ou « accessoire » contrairement à ce qu'on pourrait penser. Demandez leur quels sont les bienfaits de pratiquer un loisir ? **Pratiquer un loisir a un impact important sur la santé physique et mentale, le bien-être, le développement physique et psychique, l'insertion sociale, l'émancipation, l'acquisition de valeurs...**Lorsqu'on pratique une activité sportive, le corps sécrète des hormones telles que l'endorphine, la dopamine ou l'adrénaline qui permettent de réduire le stress, améliorer la qualité du sommeil. Cela répond à un besoin des enfants et c'est pour cela qu'il figure dans la CIDE comme un droit.

Selon eux, est-ce que tous les enfants peuvent pratiquer le loisir de leur choix ? Si non, quels sont les principaux freins ? **Des millions d'enfants dans le monde ne disposent pas du temps ou des conditions nécessaires pour s'amuser. Certains enfants ont des emplois du temps très chargés qui ne laissent pas de place à des activités ludiques, d'autres n'ont pas les moyens financiers pour pratiquer le loisir de leur choix. Aussi, dans certains pays les enfants n'ont pas accès à des activités récréatives à cause de la guerre. Le jeu n'est plus une priorité et les enfants ne peuvent pas sortir de chez eux pour retrouver leurs amis.**



Stand : Les tirs au but du cécifoot !

Modalités pratiques



Matériel

Une mini-cage de foot (ou 2 plots), un ballon de cécifoot ou ballon de baudruche, ballon avec clochette/grelot inséré, un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes



Nombre de participants

5 minimum

DÉROULEMENT :

Les enfants forment un cercle et se donnent la main. L'objectif est que chaque participant, les yeux bandés, parvienne à faire une passe au joueur à sa droite et ainsi de suite jusqu'à faire le cercle entier en un temps record. Afin de faciliter la transmission de la balle, les joueurs doivent donner le nom du joueur à leur droite avant de faire la passe et le destinataire de la balle doit dire « j'ai » lorsqu'il a réceptionné la balle. Cela permet à chacun de se repérer dans l'espace. Après cette première étape, les joueurs se positionnent en colonne face à la cage de foot et doivent essayer de marquer un but les yeux bandés, ils peuvent être guidés par un pair qui n'a pas les yeux bandés.

Pour chaque but marqué, l'enfant remporte une icône de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Voici quelques questions pour animer l'échange :

Qu'avez-vous ressenti ? Avez-vous trouvé l'activité facile ou difficile ? A quelle situation cette activité vous a-t-elle fait penser ?

- À quelle forme de handicap cela correspond ? *[Il s'agit d'un handicap lié aux sens. On parle de déficience visuelle (aveugles et malvoyants)].*
- Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontés les enfants en situation de handicap ? *[Les personnes porteuses de handicap peuvent rencontrer des difficultés à accéder à certains services dont ils ont besoin, être victimes de discrimination ou encore subir des moqueries. Cela est particulièrement vrai pour les enfants et les jeunes. Dans de nombreux pays, des enfants en situation de handicap sont privés d'école ou de soins de santé, de loisirs... Les enfants en situation de handicap ont pourtant les mêmes droits que tous les autres. D'après la Consultation nationale des 6-18 ans menée en France en 2021 : seulement 27,25% disent qu'il existe des aires de jeux où les enfants et jeunes porteurs de handicap peuvent aller jouer].*



Stand : Le sport et les droits à l'international !

Modalités pratiques



Matériel

Un planisphère ainsi que les étiquettes avec les sports à découper (Annexe 5), une table, un stock d'icônes de la CIDE à faire gagner



Durée

10 minutes



Nombre de participants

3 minimum

DÉROULEMENT :

Les enfants piochent une étiquette sur laquelle est noté un sport. Après avoir échangé entre eux, ils devront placer l'étiquette sur le pays qu'ils pensent être le pays d'origine de ce sport. Pour chaque bonne réponse, les enfants remportent chacun une icône de la CIDE.

Bonnes réponses : handball = Allemagne, Breakdance = Nigeria, Gym = Grèce, Judo = Japon, Surf = Polynésie, Haltérophilie = Egypte, Volley-ball = USA

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

En plus de mobiliser les connaissances en géographie et de développer la culture générale, cette activité est un prétexte pour faire prendre conscience de la dimension internationale des droits de l'enfant.

Voici quelques questions à poser aux enfants pour faire le lien avec les droits :

- Que signifie CIDE ? *[La Convention internationale des droits de l'enfant].*
- À votre avis, parmi les pays évoqués dans le jeu, combien ont signé la Convention internationale des droits de l'enfant ? *[Tous les pays ont ratifié* la CIDE sauf les Etats-Unis (qui l'ont uniquement signée), ce qui fait 196 pays en tout. Ces pays ont promis de faire respecter ces droits sur leur territoire, parmi lesquels la France. C'est le traité sur les droits humains le plus largement accepté dans le monde. *Ratifier un traité engage l'État à l'inscrire dans la loi de son pays. Signer un traité n'est pas un engagement juridique mais simplement un accord de principe].*
- À votre avis, qu'est-ce qu'un « titulaire de droits » ? *Un titulaire de droits est une personne qui a des droits (comme le droit d'être protégé de la violence, le droit d'avoir accès à de l'eau potable...).*
- À votre avis, qu'est qu'un « détenteur de devoirs » ? *Un détenteur de devoirs est une personne ou une entité qui a l'obligation de faire respecter ces droits.*
- Selon vous, entre les gouvernements et les enfants, qui sont « détenteurs de devoirs » et qui sont « titulaires de droits » ? *[On dit que les gouvernements ayant ratifié la CIDE sont des « détenteurs de devoirs » (cela signifie qu'ils ont des obligations envers les enfants présents sur leur territoire). Et à ce titre, les enfants sont « titulaires de droits » (c'est-à-dire qu'ils doivent pouvoir exercer et revendiquer leurs droits, peu importe leur genre, leur couleur de peau, leur handicap s'ils en sont porteurs...)].*



Stand : Le Mim'Olympique

Modalités pratiques



Matériel

Des cartes à mimer (**Annexe 3**) et un stock d'icônes de la CIDE à faire mimer (veillez à retirer les cartes qui pourraient être délicates à faire mimer aux enfants, comme par exemple le droit à la protection contre les violences sexuelles) puis à faire gagner



Durée

10 minutes (selon le nombre d'enfants)



Nombre de participants

2 minimum

DÉROULEMENT :

Chaque enfant pioche une carte et mime au(x) autre(s) ce qui figure sur la carte (une activité ou un droit de la CIDE). Dès que l'enfant parvient à faire deviner 3 cartes, il remporte une icône de la CIDE.

ÉCHANGES AVEC LES ENFANTS

Demandez aux enfants pourquoi, selon eux, jouer, se reposer et se cultiver est important ? **Profitez de ce temps pour expliquer aux enfants que le jeu, le repos et la culture sont des activités importantes pour les enfants tout comme aller à l'école, par exemple. Tous les enfants ont le droit de jouer, de s'amuser et de se détendre. Il y a des espaces et des moments de la journée qui doivent être prévus par les adultes pour permettre aux enfants d'exercer ce droit.**



Stand : Olympiade culturelle, le mini-musée des droits de l'enfant

Modalités pratiques



Matériel

Boîte à chaussures, carton, images de vieux magazines, papiers de nature différente, feutres, peinture, ciseaux, colle, crayons, pâte à modeler, crépon...



Durée

15 minutes par groupe



Nombre de participants

œuvre collective

DÉROULEMENT :

Les enfants vont construire collectivement un mini-musée des droits de l'enfant. Chaque groupe d'enfants qui arrive sur ce stand contribuera à une des étapes de construction du musée. Les enfants auront 15 minutes à chaque fois pour faire avancer la construction du musée.

Étape 1 : Les murs et le plancher

À l'aide de la boîte à chaussure et de morceaux de cartons les enfants construisent les murs et le plancher de leur mini musée. Ils peuvent choisir la forme, les couleurs et colorier ou peindre les murs. Les enfants peuvent laisser libre cours à leur imagination !

Étape 2 : Les oeuvres d'art

Il est recommandé de faire ce temps en plusieurs étapes de telle sorte que tous les enfants puissent y contribuer. Les enfants viennent agrémenter le musée avec des dessins, des images, des mots, des sculptures, des poèmes... En plus des idées qui leur viennent à l'esprit, les enfants peuvent y représenter :

- Le droit qu'ils aimeraient défendre
- Ce qu'ils ont le plus aimé durant la journée
- Le loisirs qu'ils pratiquent ou qu'ils aimeraient pratiquer

Les enfants viennent également y coller les icônes de la CIDE qu'ils ont gagnées tout le long des activités. Cela peut même prendre la forme d'une mosaïque des droits de l'enfant recouvrant une ou plusieurs façades du musée.

Étape 3 : Un titre

Les enfants réfléchissent à un titre pour leur œuvre collective. Il est possible de prendre en note toutes les idées et de faire un vote à la fin du jeu.

Étape 4 : Le vernissage

Faites découvrir le musée des enfants lors de la cérémonie de clôture d'UNIDay ! Les enfants peuvent raconter leur œuvre aux autres enfants de la structure. N'oubliez pas de prendre des photos (un document d'autorisation de droit à l'image est disponible sur la page UNIDay 2024 du site myUNICEF.fr).



L'heure de la séance Playdagogique !

La Playdagogie est une méthode de pédagogie active et participative qui utilise le jeu sportif comme support éducatif afin de soulever des enjeux sociaux de façon ludique et positive.

Il s'agit d'une méthode qui est construite autour de 3 étapes qu'il est important de suivre dans cet ordre :

- 1) Jeu sans thème :** l'enfant comprend les consignes, s'engage dans une mobilisation motrice et élabore des stratégies de jeu. L'adulte met en activité dans un cadre sécurisant et ludique.
- 2) Jeu avec thème :** l'enfant éprouve des émotions, des sensations, expérimente et se questionne. L'adulte est metteur en scène. Il place des indices, des symboles et relève des comportements qui seront à discuter.
- 3) Le débat bilan :** l'enfant s'exprime, apprend et s'approprie les messages de sensibilisation et de prévention. L'adulte est médiateur et étaye les notions abordées.



La séance proposée ci-dessous est une adaptation de l'activité « Ajustons les règles » du kit pédagogique de PLAY International, qu'il est possible de retrouver dans le kit « Changement de regard sur le handicap » disponible gratuitement sur la médiathèque en ligne de PLAY.

AJUSTONS LES RÈGLES DU JEU ! (Cette activité est recommandée pour les 8-12 ans)

Modalités pratiques



Matériel

4 plots par terrain, 2 x 3 coupelles de couleurs, 1 ballon par terrain, 1 jeu de chasuble par équipe, **Annexe 6** « déficiences » à imprimer en couleur.



Durée

55 minutes



Nombre de participants

12 à 24 (2 ou 4 équipes – 1 ou 2 terrains)

Objectifs

- Comprendre que proposer des règles adaptées peut permettre la participation équitable de tous.
- Introduire les droits de l'enfant à travers le jeu.

Messages clés de fin de séance :

- L'équité permet à tous les enfants et les jeunes d'exercer leurs droits et de participer avec les mêmes chances de réussite, dans la vie ou dans les jeux.
- Dans la vie comme dans le jeu, des mesures/compensations doivent être mises en place pour garantir l'équité pour tous les enfants (des règles, des ressources humaines, matérielles, financières ou relatives à l'environnement)

ÉTAPE 1 : LE JEU SANS THÈME (15 MINUTES)

Déroulement :

Deux équipes par terrain se tiennent face à face. Désignez un côté du terrain à chaque équipe, il représente sa « maison ». Chaque enfant de chaque équipe s'attribue un numéro (exemple : six joueurs = numéro de 1 à 6). Chaque joueur place sa chasuble à la taille sur un côté.

Pour marquer un point, il faut ramener le « béret » dans sa maison sans se faire attraper sa chasuble par l'adversaire. Le béret (ballon) est placé au centre du terrain. À votre signal (ex : « n°4 ») les deux enfants qui ont ce numéro (ici ceux qui ont le numéro 4) s'élancent pour récupérer le béret. Il est possible d'appeler deux numéros en même temps.

Le porteur du béret peut être stoppé si un adversaire lui attrape sa chasuble : dans ce cas la manche s'arrête et un point est accordé à l'équipe adverse. Idem si le béret tombe.

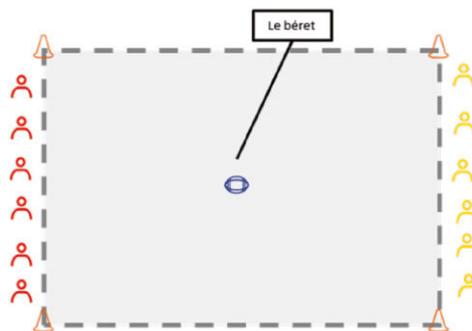
La partie s'arrête lorsque le temps imparti est terminé ou lorsque le score annoncé en début de partie est atteint.

Règles

- Il est interdit d'entrer sur le terrain si son numéro n'a pas été appelé.
- Il est autorisé de faire des passes à ses coéquipiers lorsque deux numéros sont appelés.
- Il est interdit de toucher le béret pour le faire tomber lorsqu'il est dans les mains d'un adversaire.

Variable

- Pour un public plus expert (rugby), jouer en plaquant.
- Pour augmenter la difficulté, varier les positions de départ (assis, couché, sur le dos...).
- Pour les enfants qui seraient en situation de handicap, il sera possible de réajuster la consigne afin qu'il ou elle puisse également participer à l'activité.



ÉTAPE 2 : LE JEU AVEC THÈME (25 MINUTES)

Déroulement :

4 ou 5 joueurs de chaque équipe se voient attribuer une carte « déficience » (à découper en **Annexe 6**). Il est interdit de dévoiler le contenu de sa carte. Tous les jeunes n'ont pas obligatoirement de « déficience ». Demandez aux enfants de changer de numéros.

Partie 1 : Jouez avec les « déficiences » distribuées. Les règles sont les mêmes que dans le jeu sans thème.

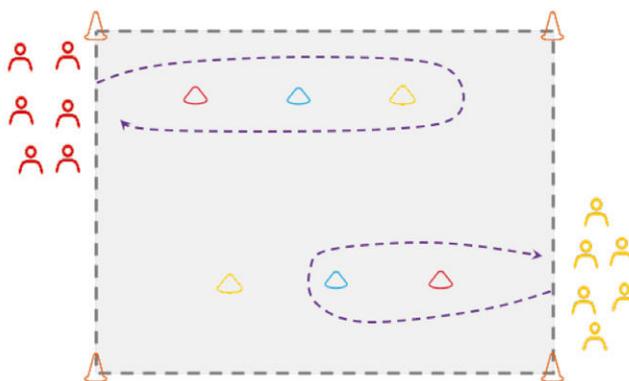
Partie 2 : Disposez 6 coupelles (2 rouges, 2 bleues et 2 jaunes) comme indiqué sur le schéma ci-dessous. Changez les joueurs avec déficiences, et variez les déficiences. À l'appel de leur numéro, les jeunes doivent contourner le plot de la couleur correspondante à leur carte « déficience » (il n'y a plus de « béret »). Les participants sans déficience contournent le plot jaune. La première personne à retourner dans sa maison marque un point. Si vous annoncez plusieurs numéros, c'est l'équipe dont tous les membres reviennent dans leur maison en premier qui marque le point.

Conseils :

- Faire une partie 1 de courte durée.
- Ecarter suffisamment les plots pour équilibrer le jeu et ajuster en cours de partie si besoin.

Comportements et indices à relever :

- Observer les réactions possibles de frustration au cours de la partie 1.
- Tenir compte des propositions de règles que certains enfants peuvent faire d'eux-mêmes pour rendre le jeu plus équitable.



ÉTAPE 3 : DÉBAT (15 MINUTES)

Pour animer ce temps d'échange et introduire les notions liées aux droits de l'enfant, il est recommandé d'utiliser la fiche technique (page 21)

Ressentis et sensations

- Que s'est-il passé dans le jeu avec thème ?
- Quelle partie avez-vous préféré ?

Lien entre le jeu avec thème et le quotidien des enfants et des jeunes

- Le jeu était-il « égal » pour tous les joueurs dans la partie 1 ?
- Dans la vie, les enfants et les jeunes qui ont une déficience sont-ils toujours dans une situation équitable ?
Peuvent-ils exercer leurs droits comme tous les autres enfants ?
- Pour vous, c'est quoi l'équité ?

Connaissances et représentations

- Qu'est ce qui a permis de rendre le jeu plus équitable ?
- Quelles compensations existent dans la vie pour les personnes qui ont une déficience ? Pourquoi ?

Clôturer cette séance en demandant aux enfants de réfléchir aux autres compensations possibles pour les déficiences présentes dans le jeu et pour rendre le jeu plus équitable.

FICHE TECHNIQUE :

Voici quelques éléments clés qui permettent d'animer le débat avec les participants et d'introduire les notions de handicap, d'équité, de justice, de droits de l'enfant...

Dans la première partie, tout le monde jouait avec les mêmes règles, malgré les « déficiences » distribuées, et dans la seconde partie, les règles étaient adaptées en fonction des « déficiences » de chacun. La partie 2 était **plus intéressante et moins frustrante** pour l'ensemble des joueurs car tout le monde avait **la même chance de réussir**. Le jeu était **plus équilibré, donc plus juste**.

Dans la première partie, le jeu était « égal » car **les règles étaient les mêmes pour tous les joueurs**. Mais comme certaines personnes avaient une « déficience », **le jeu n'était pas « équitable »**. L'équité c'est **quand on prend en compte les besoins de chacun pour donner les mêmes chances de réussir ou de gagner**.

→ Dans la vie, les personnes qui ont une déficience ont les mêmes droits que les autres, mais font parfois **face à des situations qui ne sont pas « équitables »**. Par exemple, certains enfants en situation de handicap peuvent avoir des difficultés à suivre leur scolarité et/ou ne bénéficient pas d'un accompagnement à temps complet. En plus des refus de droits, certains enfants peuvent également subir des moqueries, avoir le sentiment d'être mis à l'écart ou être traités injustement.



2 Cela est contraire à l'article 2 de la **Convention internationale des droits de l'enfant** qui est un engagement de la part des gouvernements du monde entier à faire protéger les droits de tous les enfants dans leur pays, quelles que soient leur origine, leur langue, leur religion, qu'ils soient riches, pauvres, garçons, filles, en situation de handicap...

Le jeu a été rendu plus équitable **par l'ajout de nouvelles règles (distance de course adaptée en fonction de la déficience)** qui ont permis de compenser le désavantage des joueurs ayant une déficience.



23 → Dans la vie, les compensations, ce sont **les lois et les moyens permettant d'atteindre une certaine équité**. L'article 23 de la **Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît** « que les enfants en situation de handicap physique ou mentale doivent mener une vie pleine et décente, dans des conditions qui garantissent leur dignité, favorisent leur autonomie et facilitent leur participation active à la vie de la collectivité. ».

Tout comme les règles ajustées dans le jeu du bérêt, **le gouvernement doit mettre en place toutes les mesures possibles pour permettre aux enfants en situation de handicap de bénéficier de soins spéciaux, et, dans la mesure du possible, d'une aide adaptée et gratuite**. Les enfants en situation de handicap doivent avoir accès à l'éducation, à la formation, aux activités de loisirs, comme tout le monde.

→ Autre interprétation du jeu : les compensations peuvent être matérielles (exemples : des béquilles ou une prothèse), humaines (exemple : un guide d'aveugle pour les compétitions de course), financières (exemple : une somme d'argent pour aménager son domicile) ou environnementales (exemples : rampe d'accès, l'écriture en braille).

Définitions & concepts (pour les équipes d'animation)

Déficience : une déficience est un problème de la fonction du corps humain, d'un organe ou de toute autre partie. C'est un terme médical qui décrit un dysfonctionnement du corps humain. Une déficience peut être permanente ou temporaire.

Handicap : la définition du handicap dans le Rapport mondial sur le handicap (OMS, 2012) offre une nouvelle approche du concept. Il souligne « la transition d'une perspective médicale individuelle à une perspective structurelle et sociale (...) dans laquelle les personnes sont considérées comme étant handicapées par la société plutôt que par leur corps ». Plus précisément, il est lié aux difficultés dues aux déficiences, aux limitations d'activités et aux restrictions de participation. Il fait donc référence à la fois à des facteurs sociaux ou environnementaux ET à des facteurs personnels.

Pistes d'activités pour les 12-18 ans

Activité : Sport & Culture en Scène

Modalités pratiques



Matériel

Feuilles et stylos



Durée

5 minutes

DÉROULEMENT :

Formez des équipes (en fonction du nombre de participants) en mélangeant les profils (âge, niveaux..). Avant de commencer, les équipes choisissent leur devise. À chaque fois que la personne en charge de l'animation posera une question, les équipes auront 15 secondes pour se consulter et écrire leur réponse sur une feuille/ardoise. L'équipe ayant le plus de bonnes réponses remporte le jeu.

1. L'accès aux loisirs et au sport pour tous les enfants est un droit inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant que défend l'UNICEF.

- Vrai
- Faux

C'est l'article 31 !

2. Quel est le pays qui n'a pas ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant ?

- Les Etats-Unis
- La France
- La somalie

Tous les pays du monde ont ratifié la CIDE sauf les Etats-Unis (qui l'ont uniquement signée). C'est le traité sur les droits humains le plus largement accepté dans le monde. Ratifier un traité engage l'État à l'inscrire dans la loi de son pays. Signer un traité n'est pas un engagement juridique mais simplement un accord de principe.

3. En quelle année la parité entre les sportifs a commencé aux Jeux Olympiques ? (Choix multiple)

- Aux JO d'hiver en 1930
- Aux JO d'été en 1984
- Aux JO de Paris en 2024

4. Lorsque l'on pratique une activité physique, le corps sécrète des hormones qui diminuent : (Choix multiple)

- La peur
- La faim
- Le stress

Les hormones du stress diminuent avec la pratique d'une activité physique.

5. Quelle est la devise olympique ? : (Choix multiple)

- « Un Monde, Un Rêve, Une Victoire »
- « Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble »
- « Où les Champions S'élèvent, les Rêves S'enflamment »

Activité : Toiles d'engagement

Modalités pratiques



Matériel

Journaux, feuilles, peintures, feutres, crayons, cartons.



Durée

30 minutes (15 minutes de création et 15 minutes d'échanges)

DÉROULEMENT :

Étape 1 : Étude d'une oeuvre engagée

Cette activité est l'occasion de montrer aux participants que l'art peut être pratiqué par tous et qu'il peut être un outil formidable pour faire passer des messages forts, sensibiliser, dénoncer. De nombreux artistes ont utilisé ou utilisent l'art comme moyen de s'engager. Voici certaines chansons engagées qu'il est possible d'étudier avec les jeunes :

« **Forrest** » de Soprano : Cette chanson traite de sujets tels que le harcèlement, le fait de se sentir différent et exclu et prône l'acceptation de soi.

« **Mercy** » de Madame Monsieur : Cette chanson est inspirée de l'histoire vraie de la naissance d'une petite fille prénommée Mercy sur le bateau de l'association SOS Méditerranée, l'Aquarius. Elle parle des difficultés rencontrées par les personnes migrantes en Méditerranée.



Les enfants et jeunes peuvent aussi utiliser l'art pour s'engager. C'est dans cet objectif que l'UNICEF et ses partenaires ont organisé un atelier d'art pour les enfants vivant dans les camps de réfugiés au Bangladesh.

L'atelier avait pour but d'impliquer les enfants âgés de 9 à 15 ans dans la lutte contre la crise climatique par le biais de l'art en créant un espace pour que les jeunes expriment leurs pensées, leurs préoccupations et leurs espoirs.

Étape 2 : Expression artistique

Les participants devront à leur tour réaliser une œuvre sur l'article 31 de la **Convention internationale des droits de l'enfant « Repos, jeu, culture et arts »** en mettant en avant l'accès aux loisirs, en utilisant les moyens de leur choix (dessin, pâte à sel, peinture, collage de photos, de magazines ou de journaux, chansons...). À la fin de l'activité, vous pouvez organiser une exposition avec les œuvres réalisées par les participants.

Cette activité est une opportunité pour approfondir ou introduire deux articles de la CIDE :

- **L'article 13** : les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.
- **L'article 31** : « Les Etats parties reconnaissent à l'enfant le droit (...) de participer librement à la vie culturelle et artistique ».

Vous pouvez engager une discussion avec eux autour de ces deux droits : ont-ils souvent l'occasion d'exercer ces droits ? Dans quels contextes ? Et si non, pourquoi ? Est-ce que tous les enfants ont accès à la culture de manière équitable ? Pourquoi ?

Pour aller plus loin :

Il est possible de coconstruire avec des jeunes un projet de sortie ou une visite d'un lieu culturel (salle de spectacles, musées, expositions, etc...). En donnant les pistes aux jeunes, il est possible d'organiser avec eux un tel projet en leur donnant goût à l'organisation (budget, déplacement, etc...).

Il est également possible d'utiliser les outils de l'UNICEF France pour organiser leur propre exposition sur les droits de l'enfant disponibles sur myUNICEF.

([La convention internationale des droits de l'enfant a 30 ans ! - myUNICEF](#))

Activité : Débat mouvant

Modalités pratiques



Matériel

Annexe 7 « d'accord » et « pas d'accord »



Durée

15 minutes

DÉROULEMENT :

Aussi appelé « Jeu de positionnement », le débat mouvant est une forme de débat dynamique qui favorise la participation et permet une prise de positionnement plus facile au sein d'un groupe.

Afin que cette activité se déroule dans de bonnes conditions, il est important de demander aux participants de faire preuve de bienveillance et de ne pas être dans une position de jugement par rapport aux opinions des autres participants.

Les participants sont regroupés au centre d'un espace défini et plusieurs affirmations sont énoncées : s'ils sont d'accord, ils se mettent du côté de la pancarte « d'accord » de l'espace attribué pour l'activité, s'ils ne le sont pas ils vont de l'autre côté « pas d'accord ».

Les participants échangent entre eux et partagent leurs arguments. Après le premier temps d'échanges, la personne en charge de l'animation propose aux participants de changer de place ou de se déplacer s'ils ont été convaincus par les arguments adverses. Puis, elle complète avec les éléments d'information en italiques.

Prenez bien le soin de faire circuler la parole, de respecter le temps de parole de chacun et de s'assurer du respect dans les échanges et recadrez si nécessaire.

Voici les affirmations ainsi que des pistes de réponses pour animer le débat :

« En France, tous les enfants disposent du même accès au sport et à la culture. »

Selon le rapport du Défenseur des droits, les inégalités économiques et sociales sont le principal obstacle à l'accès aux loisirs et aux activités culturelles, artistiques et sportives, en raison de leur coût et des conditions de vie précaires de certains enfants, tels que ceux mal logés, sous protection de l'enfance ou en détention. De plus, des disparités géographiques persistent, notamment dans les zones éloignées ou défavorisées où l'offre de loisirs est limitée et les transports sont peu développés. Ainsi, les possibilités de loisirs varient selon le lieu de résidence des enfants, que ce soit en milieu urbain dense, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zone rurale ou en Outre-mer.

« Jouer, faire du sport et se reposer ne sont pas de véritables droits et important peu. »

Depuis l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant en 1959, le droit à s'adonner à des jeux et à des activités récréatives est reconnu au niveau international. Malgré cela, son importance est souvent sous-estimée, bien qu'elle soit cruciale pour le développement des enfants. Le jeu et les activités récréatives sont des éléments fondamentaux pour l'apprentissage et la socialisation des enfants. La Convention internationale des droits de l'enfant reconnaît également le droit des enfants au repos.

« Aujourd'hui, les filles et les garçons disposent du même accès au sport et peuvent pratiquer celui de leur choix. »

Les préjugés de genre continuent de poser un défi majeur à l'égal accès de tous les enfants aux loisirs. Cela se manifeste par des représentations différenciées selon le sexe dans les activités et les valeurs qu'elles sont censées promouvoir, ainsi que par des inégalités dans la répartition des espaces entre garçons et filles. De plus,

il existe des disparités dans le traitement, pouvant être discriminatoires, dans les conditions de pratique de certaines disciplines.

Il est possible de choisir les affirmations qui semblent les plus pertinentes (en privilégiant les affirmations en lien avec les droits de l'enfant) ou encore de proposer d'autres affirmations, en dehors de celles présentées ci-dessus. Voici d'autres propositions qui peuvent susciter un débat entre les participants.

« C'est normal que les sportives de haut-niveau gagnent moins que les sportifs de haut-niveau. »

« Il existe des formes de sous cultures. » / « Toutes les formes d'art se valent. »

« Un graffiti est de l'art au même titre qu'une œuvre de Picasso. »

L'activité du débat mouvant permet aux participants d'apprendre à donner leur avis, partager leurs opinions, débattre et développer leur esprit critique. Autant de compétences utiles pour pouvoir exercer son droit à la participation !



D'après l'article 12, « les enfants ont le droit de donner librement leur avis sur les questions qui les concernent. Les adultes doivent les écouter avec attention et les prendre au sérieux ».



D'après l'article 13, les enfants ont le droit de partager librement ce qu'ils apprennent, pensent et ressentent, que ce soit en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, sauf si cela fait du mal à d'autres personnes.



Activité : Atelier d'écriture - Le poids d'une plume

Modalités pratiques



Matériel

Feuilles et stylos, article 31 de la CIDE avec descriptif



Durée

15 minutes

DÉROULEMENT :

Projetez l'article 31 et sa description aux participants.

Les participants disposent tous d'une feuille blanche et doivent réaliser un travail de réécriture de la description de l'article 31 « Repos, jeu, culture et arts » sous la forme de leur choix (poème, rap, slam, etc...).

Il est possible d'imposer des contraintes créatives en plus (interdiction d'utiliser un mot spécifique, obligation d'utiliser la première personne, obligation d'utiliser le mot « droit » dans chaque vers/phrased...).

Les participants qui le souhaitent peuvent partager ce qu'ils ont écrit au reste du groupe ou bien l'afficher sur un mur. Il est également possible d'en faire un recueil collectif, à diffuser largement au sein de la structure.



Chaque enfant a le droit de se reposer, de se détendre, de jouer et de participer à des activités culturelles et créatives.



Annexe 1

1  DEFINITION D'UN ENFANT	2  MEMES DROITS POUR TOUS	3  INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	4  RENDRE LES DROITS REELS	5  ROLE DE LA FAMILLE	6  VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	7  NOM ET NATIONALITE
8  IDENTITE	9  NON-SEPARATION DES FAMILLES	10  CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	11  PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	12  RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	13  LIBRE PARTAGE DES IDEES	14  LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15  CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	16  PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	17  ACCES AUX INFORMATIONS	18  RESPONSABILITE DES PARENTS	19  PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20  ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	21  ENFANTS ADOPTES
22  ENFANTS REFUGIES	23  ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	24  SANTÉ, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	25  REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	26  AIDE DES GOUVERNEMENTS	27  NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	28  ACCES A L'EDUCATION
29  OBJECTIFS DE L'EDUCATION	30  CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	31  REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	32  PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33  PROTECTION CONTRE LES DROGUES	34  PROTECTION CONTRE LES VIOLENCE SEXUELLES	35  PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36  PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37  ENFANTS EMPRISONNES	38  PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	39  RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	40  ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	41  APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	42  CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
43-54  FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT					 pour chaque enfant

Annexe 1

1  DEFINITION D'UN ENFANT	2  MEMES DROITS POUR TOUS	3  INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	4  RENDRE LES DROITS REELS	5  ROLE DE LA FAMILLE	6  VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	7  NOM ET NATIONALITE
8  IDENTITE	9  NON-SEPARATION DES FAMILLES	10  CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	11  PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	12  RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	13  LIBRE PARTAGE DES IDEES	14  LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
15  CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	16  PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	17  ACCES AUX INFORMATIONS	18  RESPONSABILITE DES PARENTS	19  PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	20  ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	21  ENFANTS ADOPTES
22  ENFANTS REFUGIES	23  ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	24  SANTÉ, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	25  REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	26  AIDE DES GOUVERNEMENTS	27  NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	28  ACCES A L'EDUCATION
29  OBJECTIFS DE L'EDUCATION	30  CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	31  REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	32  PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	33  PROTECTION CONTRE LES DROGUES	34  PROTECTION CONTRE LES VIOLENCE SEXUELLES	35  PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
36  PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	37  ENFANTS EMPRISONNES	38  PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	39  RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	40  ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	41  APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	42  CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
43-54  FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT					 pour chaque enfant

Annexe 2

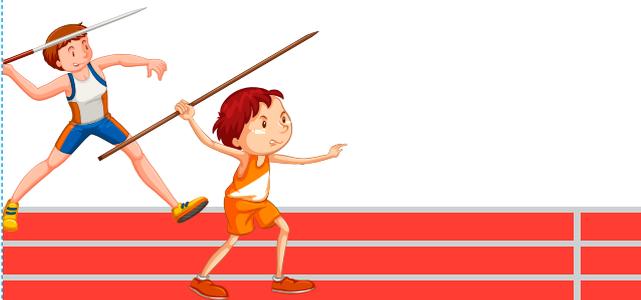
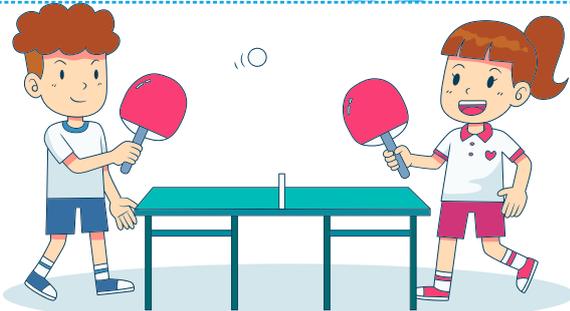


Grille modèle

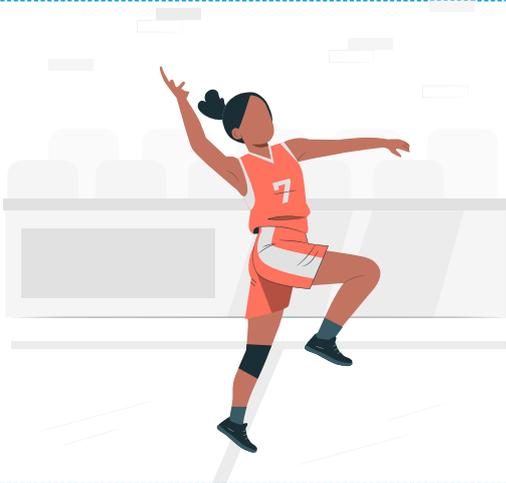
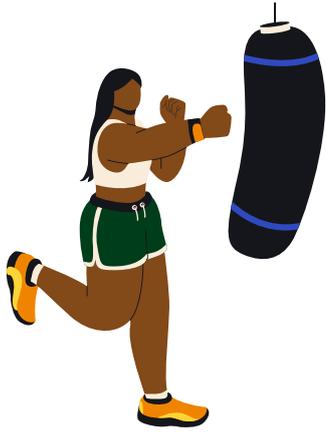
Grille à découper



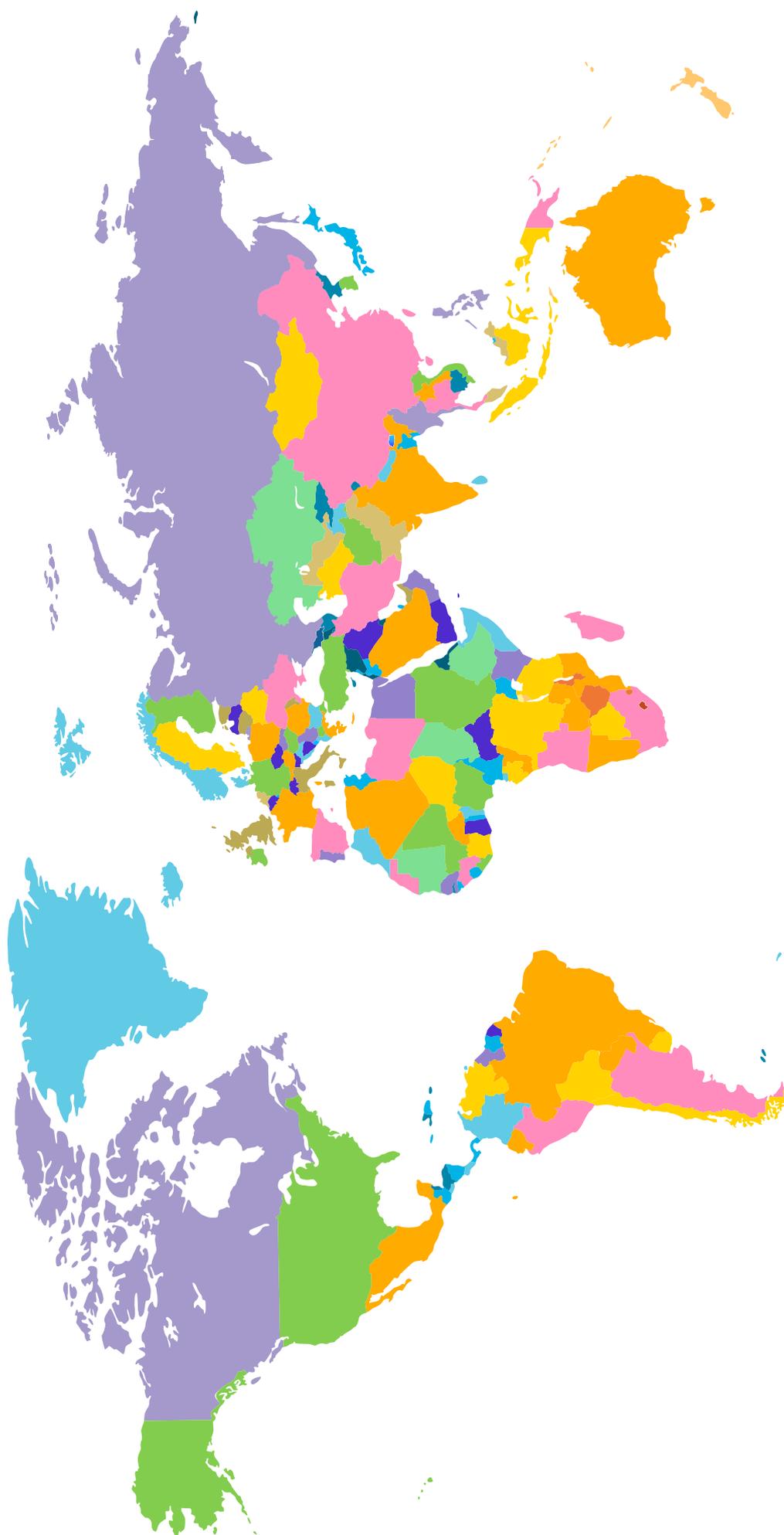
Annexe 3



Annexe 4



Annexe 5



HANDBALL	BREAK-DANCE	GYM	JUDO
HALTÉROPHILIE	VOLLEY-BALL	SURF	

AJUSTONS LES RÈGLES

ANNEXE (JEU AVEC THÈME)

Jeu traditionnel

(À découper avant de distribuer, déficiences 1 pour l'équipe 1 et déficiences 2 pour l'équipe 2 – **ATTENTION** : il est possible de ne distribuer que quelques déficiences et pas toutes à la fois)

DEFICIENCE 1	DEFICIENCE 1	DEFICIENCE 1	DEFICIENCE 1
<p>DEFICIENCE 1</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es muet</p> <p>Tu ne peux pas parler.</p>	<p>DEFICIENCE 1</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es amputé d'un bras</p> <p>Tu gardes un bras dans le dos.</p>	<p>DEFICIENCE 1</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es amputé d'une jambe</p> <p>Tu dois jouer à cloche-pied.</p>	<p>DEFICIENCE 1</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es aveugle</p> <p>Tu dois faire le parcours les yeux fermés, tu peux être accompagné de quelqu'un.</p>
DEFICIENCE 2	DEFICIENCE 2	DEFICIENCE 2	DEFICIENCE 2
<p>DEFICIENCE 2</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es muet</p> <p>Tu ne peux pas parler.</p>	<p>DEFICIENCE 2</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es amputé d'un bras</p> <p>Tu gardes un bras dans le dos.</p>	<p>DEFICIENCE 2</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es amputé d'une jambe</p> <p>Tu dois jouer à cloche-pied.</p>	<p>DEFICIENCE 2</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu es aveugle</p> <p>Tu dois faire le parcours les yeux fermés, tu peux être accompagné de quelqu'un.</p>
<p>DEFICIENCE 1</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu as une maladie de naissance</p> <p>Tu ne peux que marcher mais pas courir.</p>	<p>DEFICIENCE 2</p> <p>ATTENTION : vous ne devez pas dévoiler le contenu de votre carte.</p> <p>Tu as une maladie de naissance</p> <p>Tu ne peux que marcher mais pas courir.</p>		

Annexe 7

D'ACCORD / PAS D'ACCORD



PAS D'ACCORD !

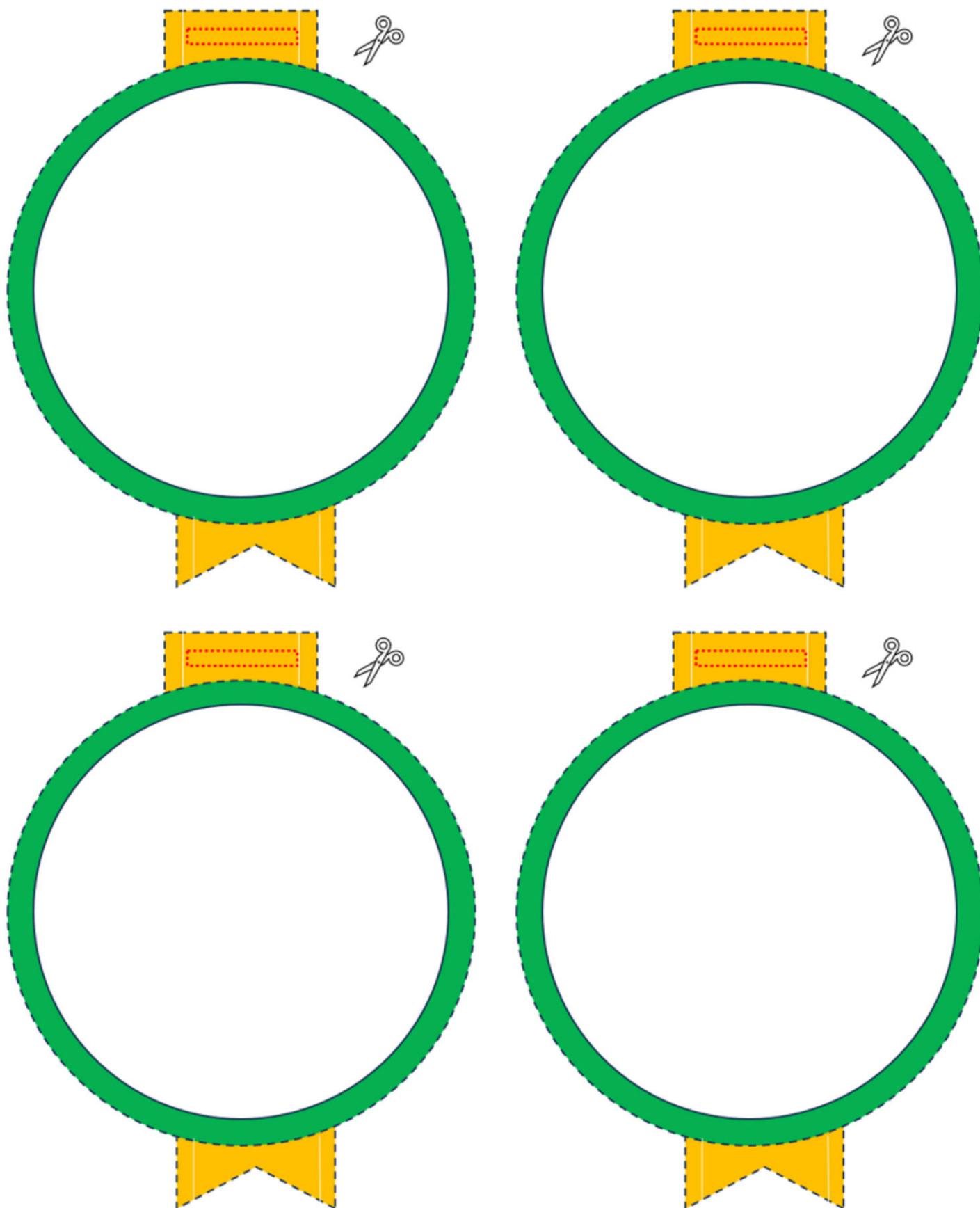


D'ACCORD !

Annexe 8

Patrons « médailles olympiques des droits de l'enfant »

Les patrons des médailles sont disponibles en téléchargement sur le site [myUNICEF](https://myunicef.org).



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE (mineurs et majeurs)

Rappel : pour les mineurs, l'autorisation des deux parents (sauf cas de représentant légal unique) est nécessaire, en sus de celles des mineurs.)

Je / Nous, soussigné(s),

Nom...../.....**Prénom**...../.....

Adresse.....

Code Postal.....**Ville**.....

Autorise le Comité Français pour l'UNICEF, association loi 1901, reconnue d'utilité publique, dont le siège se situe 3, rue Duguay-Trouin à Paris 6^{ème}, à

- Fixer l'image de mon fils / ma fille mineur(e) pour la réalisation d'un reportage sur le thème de l'enfance en France ; un tiers pourra être mandaté à cet effet par l'UNICEF.
- Reproduire, représenter et diffuser les photographies et/ou films réalisés par ou pour l'UNICEF de mon fils / ma fille mineur(e) pour l'usage suivant :
 - Illustration et communication de l'UNICEF France de l'engagement solidaire des enfants et des jeunes et des enfants en France.

Les droits cédés, sans contrepartie financière, comprennent tous droits de reproduction, de représentation et d'adaptation et notamment :

- pour les droits de reproduction et d'adaptation : le droit de reproduire tout ou partie de chaque élément, objet de la présente cession, le droit de l'adapter, de le reproduire sur tout support d'édition connu ou inconnu à ce jour, ou tout autre support informatique ou électronique ou audiovisuel, actuel ou futur, le droit de mixer, de modifier, d'assembler, de monter, de transcrire, d'arranger l'élément, le droit de le numériser, ainsi que le droit d'effectuer toutes les opérations nécessaires à la reproduction et à l'adaptation de l'œuvre en résultant ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter de quelque manière que ce soit, y compris par télédiffusion, tout élément objet de la présente cession ou toute création intégrant tout ou partie d'un élément publicitaire.

La présente cession est consentie à titre gratuit :

- pour les besoins de réalisation, diffusion et promotion de contenus vidéos et photo sur le thème de l'enfance en France.
- pour une diffusion sur tous supports et notamment sur les sites internet : www.unicef.fr, www.myunicef.fr et www.unicef.org ainsi que la chaîne Youtube de l'UNICEF France ainsi que les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram, de l'UNICEF France et de myUNICEF.
- pour toute la durée du droit d'exploitation des photographies et/ou vidéos de mon fils/ma fille mineur(e) tel que cédé par le tiers les ayant réalisés (la durée légale).

Elle prend effet à compter de sa date de signature par les Parties ;

Il est expressément convenu que la présente cession est incessible et révocable à tout moment.

Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des images filmées et de la ou les photographies ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée de mon fils / ma fille.

Fait en deux exemplaires à, le

Signature(s)

Bravo !

UNICEF France atteste que

a participé à



le 29 mai 2024

Lieu de délivrance :

Adeline Hazon

Adeline Hazon,
Présidente de l'UNICEF France



Toutes les infos pour devenir Jeune ambassadeur ou ambassadrice ou créer un club UNICEF sur : www.myunicef.fr

Développer son autonomie



Renforcer son bien-être



Cultiver son estime de soi

Le droit aux loisirs
au sport
et à la culture,
c'est :



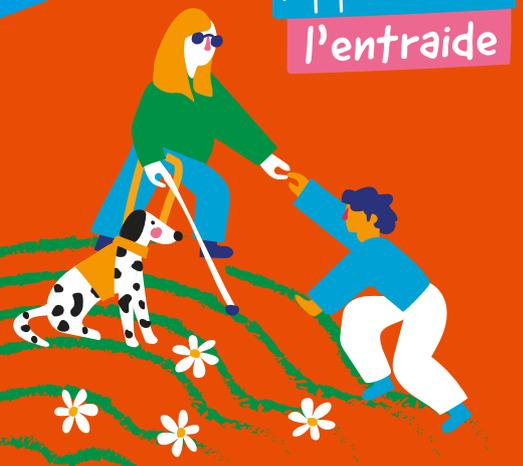
Favoriser l'égalité

Nouer des amitiés



Prendre confiance

Apprendre l'entraide



Et pour toi
qu'est ce que c'est ?



POUR T'ENGAGER AVEC L'UNICEF,
RENDEZ-VOUS SUR [MYUNICEF.FR](https://myunicef.fr)



unicef  pour chaque enfant

Le droit pour tous les enfants d'accéder aux loisirs, au sport et à la culture



Tous les enfants devraient avoir le **droit** de pratiquer le loisir de leur **choix**, peu importe qui ils sont ! As-tu déjà rencontré des **difficultés** pour pratiquer l'activité de ton choix ? **Pourquoi** ?

Réfléchissons ensemble et partageons nos idées pour rendre nos loisirs accessibles à tout le monde !

POUR T'ENGAGER AVEC L'UNICEF,
RENDEZ-VOUS SUR **MYUNICEF.FR**



unicef  pour chaque enfant